

Légende

Règles de stationnement payant en centre ville

premier quart d'heure gratuit

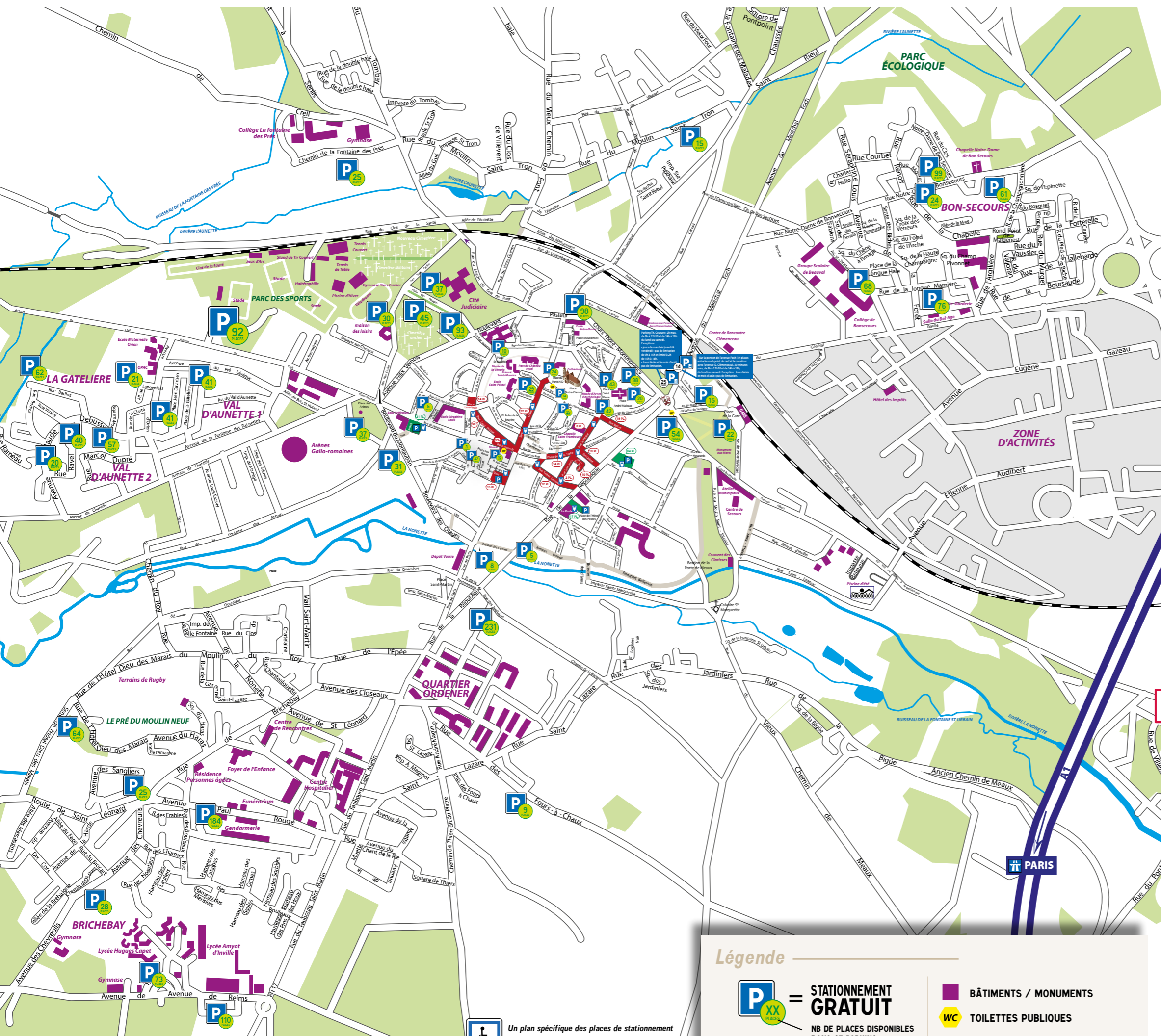
-  = **zones rouges :**
183 places à 1,50€/heure
2H15 non renouvelables
-  = **zones vertes :**
102 places à 1,20€/heure
4h15 non renouvelables


Stationnement payant du lundi au samedi

-  = **STATIONNEMENT GRATUIT**
nb de places disponibles dans ce parking
-  = **Bâtiments / monuments**
-  = **Toilettes Publiques**
-  = **STATIONNEMENT GRATUIT À DURÉE LIMITÉE (disque de stationnement obligatoire)**
nb de places disponibles dans ce parking

Parking Th. Couture : 2h max, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, du lundi au samedi.
 Exceptions :
 - Jours de marchés (mardi & vendredi) : pas de limitation de 9h à 15h et limité à 2h de 15h à 18h.
 - Jours fériés et le mois d'août : pas de limitation.

Sur la portion de l'avenue Foch (14 places entre le rond-point du cerf et le carrefour avec l'avenue G. Clémenceau), 30 minutes max, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, du lundi au samedi. Exception : Jours fériés et mois d'août : pas de limitation.



 Un plan spécifique des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) est téléchargeable sur www.ville-senlis.fr

Légende

 = **STATIONNEMENT GRATUIT**
NB DE PLACES DISPONIBLES DANS CE PARKING

 BÂTIMENTS / MONUMENTS
 WC TOILETTES PUBLIQUES



Hôtel de ville de Senlis
3 Place Henri IV 60300 SENLIS

HORAIRES
du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 13:30 - 17:30
Permanence à l'état civil, le samedi de 9h à 12h.

TÉL. : 03 44 53 00 80
MAIL : mairie@ville-senlis.fr

www.ville-senlis.fr



STATIONNEMENT PUBLIC À SENLIS

